



Vingt-quatrième session
Nairobi, 15-19 avril 2013

Projet de résolution sur les stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement

Le Conseil d'administration,

Rappelant le document-cadre de la Stratégie mondiale du logement ainsi que le rapport d'ONU-Habitat sur l'application de la résolution 23/16 soumis au Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session,

Rappelant la résolution de l'Assemblée générale adoptant la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000¹ ainsi que le paragraphe 65 du Programme pour l'habitat, qui encourage l'évaluation et la révision périodiques, si nécessaire, des politiques de facilitation du logement, en vue de mettre en place un cadre propice à la fourniture efficiente et efficace de logements,

Reconnaissant que les politiques et stratégies du logement reposant sur le nombre d'unités produites ont parfois été incapables d'adapter l'offre à la demande, ce qui, dans certains cas, a conduit à un grand nombre de logements inoccupés donnant ponctuellement lieu à des villes fantômes et, dans d'autres, à une sévère pénurie de logements adéquats nécessitant une réorientation vers des politiques et stratégies du logement axées sur les résultats qui tiennent compte de la nécessité d'intégrer le logement à d'autres dimensions de la ville

Rappelant les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (2000) et dans la Déclaration sur les villes en ce nouveau Millénaire (2001) d'améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici 2020,

Prenant note des rapports des cinquième et sixième sessions du Forum urbain mondial décrivant le grand nombre de manifestations ayant trait au logement et à l'amélioration des bidonvilles, d'où il ressort qu'ONU-Habitat est constamment sollicité pour répondre aux problèmes de logement et d'amélioration des taudis et des bidonvilles,

Prenant note de la Déclaration de Rabat adoptée à l'issue de la Conférence internationale « Sortir des bidonvilles : un défi mondial pour 2020 », tenue en novembre 2012, lors de laquelle 25 États membres se sont engagés à « réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans les bidonvilles entre 2015 et 2030 »,

Reconnaissant que des progrès ont été faits dans la réalisation de l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement puisque les conditions de vie de plus de 220 millions d'habitants de taudis se sont améliorées, dépassant de 100 millions l'objectif fixé, mais *sachant* que parallèlement, un effectif supplémentaire de 360 millions d'habitants de taudis sont venus s'ajouter à la population urbaine mondiale, exigeant une nouvelle approche de l'amélioration et de la prévention des bidonvilles,

Reconnaissant que l'amélioration des taudis et des bidonvilles doit s'inscrire dans le cadre plus vaste de politiques d'urbanisation et de logement sous-tendues par une planification urbaine judicieuse en tant qu'outil utile pour prévenir l'apparition de nouveaux bidonvilles et *sachant* que les bidonvilles

¹ Résolution 43/181 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1988.

ne constituent pas un phénomène spontané mais qu'ils sont liés à la misère et aux inégalités urbaines, à l'absence de planification urbaine prévoyant l'utilisation mixte des terres, et au manque d'options en matière de terres et de logements,

Se félicitant des efforts fournis par les gouvernements qui ont entrepris de mettre en œuvre des programmes de logement inclusifs à grande échelle pour diversifier l'accès à un logement convenable pour tous,

Sachant que l'existence de politiques et stratégies du logement durables, adéquates, fondées en droit et inclusives est capitale pour relever les défis posés par les bidonvilles et le développement urbain durable et pour stimuler le développement économique des villes et la création d'emplois,

Reconnaissant les progrès accomplis par ONU-Habitat à ce jour dans l'élaboration du document-cadre de la Stratégie mondiale du logement, en faisant largement connaître le concept de ce document, en engageant des discussions avec plus de 600 000 spécialistes aux échelons national et municipal, notamment des responsables officiels du logement, des professionnels, des universitaires, et des représentants de la société civile et du secteur privé, par le biais de médias sociaux novateurs, et en promouvant les principes et méthodes sous-tendant ce concept dans le cadre de divers conférences et ateliers internationaux,

Conscient qu'il incombe aux gouvernements, aux autorités locales, aux communautés et aux partenaires du Programme pour l'habitat ainsi qu'aux initiatives régionales, compte tenu de leurs rôles et responsabilités respectifs, de relever les défis actuels posés, entre autres, par la ségrégation dans les villes, la pénurie de logements, et la prolifération des bidonvilles et des ghettos,

Embrassant la réorientation de la Stratégie mondiale du logement, y compris les principes et directives à appliquer pour qu'elle aboutisse aux résultats escomptés aux niveaux mondial, national et local, dans le cadre du nouvel agenda urbain, en resserrant les liens entre la planification des villes, la mise en valeur des quartiers et le logement, y compris l'amélioration et la prévention des bidonvilles,

1. *Prie* ONU-Habitat de poursuivre les objectifs de la Stratégie mondiale du logement en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en opérant les réorientations nécessaires, et notamment en intégrant le logement à d'autres dimensions urbaines; en encourageant les marchés à s'intéresser aux catégories défavorisées; en promouvant des réformes systématiques pour permettre un plus large accès à des logements convenables; en renforçant les liens entre le logement, l'économie, l'emploi et l'atténuation de la pauvreté; en appliquant des modèles durables pour la conception des bâtiments et des quartiers, et en contribuant à améliorer les conditions de vie des habitants des bidonvilles;

2. *Prie* ONU-Habitat d'élaborer du matériel normatif, notamment de la documentation sur les meilleures pratiques provenant des pays qui appliquent déjà les principes de la Stratégie mondiale du logement, y compris des directives et des cadres pour l'évaluation, afin d'aider les responsables du logement à élaborer des politiques appropriées en matière de logement et d'amélioration des bidonvilles qui soient axées sur l'obtention de résultats, qui répondent aux besoins des femmes, qui reposent sur le droit et qui encouragent la construction de logements en quantité suffisante et de qualité adéquate et durable accessibles à tous et produits par une diversité d'acteurs, dont les autorités locales, la société civile, le secteur privé et les institutions en charge du logement,

3. *Prie* ONU-Habitat de poursuivre les objectifs de la Stratégie mondiale du logement aux niveaux national et local en appuyant les demandes des États membres qui souhaitent remédier aux insuffisances actuelles dans la fourniture de logements par le biais de la planification des villes préconisée dans la nouvelle orientation stratégique, en faisant en sorte que la fourniture de logements s'inscrive dans le cadre de l'utilisation mixte des terres en zone urbaine et qu'elle permette d'atteindre la densité optimale, d'intégrer tous les groupes sociaux et d'améliorer la mobilité;

4. *Invite* les autorités nationales et locales à engager un dialogue avec ONU-Habitat dans le cadre des plateformes mondiales et régionales pertinentes, y compris le réseau de la Stratégie internationale du logement, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des institutions régionales, pour mettre en commun les connaissances éprouvées, les expériences et les pratiques novatrices et efficaces concernant le logement et l'amélioration des bidonvilles, qui font la démonstration de la nouvelle orientation stratégique ;

5. *Invite* ONU-Habitat à aider les autorités nationales et locales, ainsi que les principaux partenaires du Programme pour l'habitat et leurs mécanismes de coordination urbains, à formuler, appliquer, suivre et évaluer des stratégies nationales et locales du logement qui soient inclusives;

6. *Encourage* les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat à autonomiser l'ensemble des citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, dans le cadre d'un processus participatif de grande envergure et inclusif, afin qu'ils puissent contribuer efficacement à l'élaboration et à l'application de stratégies du logement et d'amélioration des bidonvilles ainsi que de plans d'action menant à la sécurité d'occupation;

7. *Invite* le Directeur exécutif d'ONU-Habitat à présenter au Conseil d'administration, à sa vingt-cinquième session, un rapport sur le progrès de l'application de la Stratégie mondiale du logement.
